

ATTRIBUTIONS :

Le Département Technique a pour mission d'appliquer la politique technique mise en place par la Direction Technique Nationale, la Ligue et le District.

Le Département Technique est chargé du Foot en milieu scolaire (CTD PPF et CTD DAP).

Le Département Technique se compose de deux sections :

- 1 - la section animation - foot à effectif réduit
- 2 - la section des opérations techniques

MISSIONS :

Article 1 :

La section "Animation - Foot à Effectif Réduit" a en charge les rencontres de Football d'Animation des catégories U6 à U13.

Elle s'occupe de :

- > l'organisation de la réunion avec les clubs
- > l'établissement du planning de la saison, des calendriers et leurs modifications éventuelles,
- > l'homologation des rencontres.
- > l'établissement des Niveaux.
- > la conformité aux Règlements Sportifs du District,
- > la réception et la vérification des feuilles de matches,
- > la taxation et la notification des amendes encourues pour non observation des règlements généraux (F.F.F, Ligue et District),
- > La gestion des compétitions de football animation,
- > la fixation des frais de participation aux championnats U12 - U13,
- > L'organisation des journées Promotionnelles "Rentrée du Foot", « Bech Soccer FFF » et de la Journée Nationale des Débutants
- > L'organisation des Challenges

Article 2 :

La section des "Opérations Techniques" a en charge :

- > la détection de l'élite et la sélection de celle-ci (masculine et féminine).
- > l'organisation des stages départementaux et Inter Districts.
- > les stages de détection G + F.
- > le centre de perfectionnement sportif (gardiens de but).
- > la participation aux examens d'entrée Section Sportive Scolaire (3)
- > la participation aux jeux : Eurathlon, Comité Olympique, Challenge du Partage, etc...
- > la formation des cadres (Module U6/7, CFF1, CFF2, CFF3, modules).
- > l'aide à la structuration technique des clubs,
- > La labellisation des clubs,
- > Le développement de partenariat avec C.G., USEP, UNSS etc...

Fonctionnement de la section F.E.R. (Animation, Foot à effectif réduit)

Article 3 :

La constitution des Poules et l'établissement des calendriers, des catégories U12 - U13 et U10 - U11 sont à la charge de la Section F.E.R. Ces calendriers sont portés à la connaissance des clubs sur le site internet du District en début de saison et via FootClubs. Les prescriptions de l'art. 53 des Règlements Sportifs du District (expédition des convocations) s'appliquent aux catégories d'âge gérées par la section F.E.R.

Les matches U10 – U11 - U12 - U13 pourront se dérouler de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h 30 et ils se jouent le samedi uniquement.

Les clubs ne souhaitant pas jouer le samedi matin devront, en début de phase, le signaler uniquement par mail au DISTRICT.

Les Plateaux U6 à U9, selon la volonté des clubs, se joueront le samedi matin ou après-midi.

Les prescriptions de l'art. 55 des Règlements Sportifs du District (retour des feuilles de matches ou des C.R. de Plateaux Débutants) s'appliquent aux catégories d'âge gérées par la section F.E.R.

Article 4 :

Lorsque pour une raison exceptionnelle un club se trouve amené à solliciter un changement de date ou une inversion de match ou de Plateaux U6 à U9, cette demande doit être formulée 10 jours avant la date demandée et être accompagnée de l'accord de l'équipe adverse (accord non nécessaire pour les Plateaux). La section F.E.R. se réservant le droit de refuser la modification. La nouvelle date doit en principe avancer et non reculer le match ou utiliser la première date de rattrapage qui suit la date figurant au planning.

En cas de match non joué pour une cause imprévisible, la feuille de match doit être expédiée selon les prescriptions de l'art. 55 des R.S du District, en indiquant les raisons.

Les journées remises par décision du District seront jouées à une date fixée par la section F.E.R., y compris Mercredi, jour de fête, vacances scolaires, (sauf Noël et Jour de l'An).

En tout état de cause, il convient de ne pas perdre de vue que nous devons, section F.E.R. et clubs, faire le maximum pour que les enfants jouent effectivement leur match.

Dans le cas où les 2 clubs ne trouvent pas de solutions, le Département Technique pourra déclarer le match perdu pour les 2 équipes.

Article 4 bis :

Montant des amendes en cas d'absence :

- *AUX JOURNEES DEPARTEMENTALES : les rentrées du foot, plateau de Noël, journée nationale des débutants, journée des clubs labellisés H. Laggiard (U11) et FESTIVAL FOOT U13- PITCH (CD du 15/03/2011, PV n°34)*
Montant 50 €
- *AUX PLATEAUX U6 à U9*
Montant 20 € par équipe

Ces amendes seront doublées si le club ne prévient pas le District, par courriel, avant le Mercredi 18 heures précédant la date de la manifestation afin de permettre au Département Technique de pourvoir au remplacement du club défaillant.

Article 5 :

En cas d'absence d'arbitre officiel il est fait appel à un arbitre bénévole. Pour sa désignation les dispositions de l'art. 57 des R.S. du District s'appliquent.

L'arbitre bénévole doit posséder une licence avec le certificat médical valide, il est alors considéré comme officiel. Il cesse donc d'être dirigeant et accompagnateur de son équipe. Il est rappelé l'intérêt pédagogique de l'arbitrage des jeunes par les jeunes.

Article 5 bis :

Chaque équipe doit être accompagnée par au moins un licencié majeur (art. 88.3 des dispositions générales)

Article 6 :

Pour les catégories gérées par la commission FER, les lois du jeu seront celles établies par la F.F.F. un guide pour chaque catégorie sera fourni aux clubs en début de saison.

Article 6 bis :

Précisions réglementaires (Réunion avec les clubs du 25/06/2012)

Forfait Général – Pour toutes les catégories U10 à U13 et uniquement les niveaux, Honneur et Pré Excellence, il est admis que 3 forfaits simples ne soient pas automatiquement transformés en Forfait général.

Toutefois, pour éviter les abus, les raisons invoquées pour ces forfaits seront examinées par le Département Technique qui jugera de leur recevabilité.

Fonctionnement de la section des actions techniques

Afin de permettre la détection de l'élite, son évaluation et sa sélection, les mesures suivantes sont prises :

Article 7 :

Les clubs sont invités à signaler leurs joueurs susceptibles de détection en répondant aux circulaires expédiées en temps utile. Ils sont tenus de fournir une réponse, même en cas d'état néant, sous peine d'encourir une amende de 80 Euros après rappel.

Article 8 :

Les clubs sont tenus à veiller et à faciliter la présence de leurs joueurs retenus pour une détection, un stage ou une sélection départementale (voir article 68 des R.S. du District).

En cas d'absence à un stage ou une sélection, non justifiée pour une raison reconnue valable par la Section des Actions Techniques, une sanction disciplinaire pourra être infligée au joueur s'il est seul responsable de cette absence ainsi qu'à l'éducateur ou une sanction pécuniaire de 150 euros sera infligée au club.

Article 8 bis :

Les décisions du Département Technique peuvent être frappées d'Appel en 2^{ème} et dernière instance auprès de la Commission d'Appel réglementaire du District.

Règlement des matchs officiels réservés aux catégories U13, U12, U11 et U10

LICENCES

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la Ligue de la Méditerranée, le District ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Les conditions de participation individuelles ou collectives sont celles prévues par les Règlements Généraux et les présents règlements.

Obligation de présentation des licences avant chaque match et vérification de l'identité des joueurs.

QUALIFICATIONS art 31 des RS du district du Var

1 - Les qualifications des joueurs sont régies par les règlements généraux de la F.F.F.

2 - Un joueur de catégorie U10/U11/U12/U13 qui pour des raisons familiales ou autres, devrait quitter un Club pour un autre, en cours de saison, pourra évoluer dans son nouveau club à tous les niveaux constituant sa catégorie et dans toutes les poules sans restriction.

NOMBRE DE JOUEURS INSCRIT SUR LA FEUILLE DE MATCH - NOMBRE DE JOUEURS MUTES DANS LES EPREUVES OFFICIELLES

- En football à **8**, douze joueurs (ses),
- En football à **5**, huit joueurs (ses).
- En football à **4**, (U6/U7), sept joueurs (ses)

Uniquement pour les pratiques U12 et U13, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1.

PARTICIPATION D'UN JOUEUR DANS UNE CATEGORIE D'AGE DIFFERENTE DE LA SIENNE

En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne excepté les féminines.

PARTICIPATION AUX RENCONTRES

- U13 ouvert aux joueurs U13 et joueuses U13 et U14 et possibilité de 3 U12 maximum par équipe
- U12 ouvert aux joueurs U12 et joueuses U12 et U13 et possibilité de 3 U11 maximum par équipe
- U11 ouvert aux joueurs U11 et joueuses U11 et U12 et possibilité de 3 U10 maximum par équipe
- U10 ouvert aux joueurs U10 et joueuses U10 et U11 et possibilité de 3 U9 maximum par équipe

Toutefois, dans le cas exceptionnel d'un effectif insuffisant de U12, U11 ou /et U10, il sera possible de créer des équipes avec plus de 3 joueurs surclassés avec l'accord de la commission technique et du CD du district du Var.

Il faudra en faire la demande par mail au département technique avant chaque début de phase.

Après acceptation, ces équipes exceptionnelles, limitées à 1 par catégorie et par club, seront notifiées sur les PV du Département Technique.

PARTICIPATION A PLUS D'UNE RENCONTRE

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'art 118 est interdite :

- Le même jour
- Au cours de deux jours consécutifs.
-

EN DISTRICT, art 37 des RS

- Ne peut participer à un match officiel, le joueur ou la joueuse qui est entré(e) en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsqu'elle ne joue pas le même jour ou le lendemain un match officiel.
- La notion d'équipe supérieure ou inférieure ne concerne que la même catégorie d'âge.

La Commission est habilitée à examiner et vérifier la situation des joueurs inscrits sur la feuille de match, sans que des réserves préalables soient effectuées par le club adverse, en cas d'irrégularité, la commission pourra sanctionner (Art 23 du RI du District du Var).

La constitution définitive des Poules se fera dès la clôture des engagements dont la date est fixée par le Département Technique pour chaque catégorie d'âge.

D'une manière générale et sauf en cas de force majeure, plus rien ne pourra être modifié après parution des calendriers.

FEUILLE DE MATCH

Feuille de match papier – Foot Animation U6, U7, U8, U9, U10, U11, U12 et U13.

Une feuille de match papier mise à disposition par le club recevant sera établie et sera expédiée dans les 24 heures ouvrables qui suivent la date de la rencontre.

FORFAIT

Un club déclarant forfait sera pénalisé d'une amende.

ARBITRE

Chaque club présente un arbitre bénévole. Il est alors procédé au tirage au sort. L'arbitre désigné est considéré alors comme arbitre officiel de la rencontre et, **il doit être licencié ou en possession d'une pièce d'identité accompagnée d'un certificat médical.**

A - REGLEMENT U13

Les rencontres se disputeront en deux phases selon le calendrier établi par le District

Pour ces deux phases, quatre niveaux sont proposés : Gaby ROBERT, EXCELLENCE, PRE-EXCELLENCE et HONNEUR.

Aucun titre de champion du Var ne sera attribué à la fin de saison pour tous les niveaux de cette catégorie.

• PREMIERE PHASE

Pour la constitution des niveaux et des poules, il sera tenu compte des engagements des clubs, des résultats sportifs de la génération U12 à N-1 et de la situation géographique.

Exemple : pour la nouvelle saison, la constitution des niveaux des U13 se fera en fonction des résultats des U12 de la saison précédente.

Pour tous les niveaux, s'il s'avère que dès les 3 premières rencontres des scores considérables démontrent qu'une équipe (ou plusieurs) n'est (ne sont) pas dans le bon niveau, le Département Technique aura toute liberté pour rétablir aussitôt un réajustement adapté à la situation.

Gaby ROBERT

Le Département Technique désignera les équipes pouvant intégrer ce niveau.

1 Poule de 10 équipes : 1 seule équipe par Club.

EXCELLENCE

Le Département Technique désignera les équipes pouvant intégrer ce niveau.

3 Poules de 10 Equipes : dans chaque Poule, 1 seule équipe par club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

PRE-EXCELLENCE

Le Département Technique désignera les poules de ce niveau en tenant compte des engagements des clubs

X Poules de 10 Equipes : possibilité de plusieurs équipes par club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

HONNEUR

Le Département Technique désignera les poules de ce niveau en tenant compte des engagements des clubs

X Poules de 10 Equipes : possibilité de plusieurs équipes par club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

- **DEUXIEME PHASE**

A l'issue de cette première phase, le Département Technique, procède à une analyse des résultats. Il sera établi une remise à niveau de toutes les équipes.

Ainsi la deuxième phase se déroulera avec des équipes de niveau équivalent.

Cette opération aura pour objectif d'éviter de trop grosses différences de scores pour toute la durée de la saison et de plus, permettra d'enrayer les découragements de certaines équipes et leur dissolution par manque d'intérêt.

Gaby ROBERT

Le niveau Gaby Robert sera organisé avec 2 poules de 6 équipes en match Aller/Retour.

Les poules seront constituées par le Département Technique par niveau en fonction des résultats de la première phase.

Une seule équipe par Club.

EXCELLENCE

La poule A sera établie uniquement en fonction du niveau et les poules B et C en fonction de la situation géographique.

La constitution des poules sera établie par le Département Technique.

PRE-EXCELLENCE ET HONNEUR

La poule A sera établie uniquement en fonction du niveau et les autres poules en fonction de la situation géographique.

La constitution des poules sera établie par le Département Technique.

B - REGLEMENT U12

Les rencontres se disputeront en deux phases selon le calendrier établi par le District.

Pour ces deux phases quatre niveaux sont proposés : Gaby ROBERT (uniquement pour la deuxième phase), EXCELLENCE, PRE-EXCELLENCE et HONNEUR.

Aucun titre de champion du Var ne sera attribué à la fin de saison pour tous les niveaux de cette Catégorie

- **PREMIERE PHASE**

Pour la constitution des niveaux et des poules il sera tenu compte des engagements des clubs, des résultats sportifs de la génération U11 à n-1 et de la situation géographique.

Exemple : pour la nouvelle saison, la constitution des niveaux des U12 se fera en fonction des résultats des U11 de la saison précédente.

Pour tous les niveaux, s'il s'avère que dès les 3 premières rencontres des scores considérables démontrent qu'une équipe (ou plusieurs) n'est (ne sont) pas dans le bon niveau, le département technique aura toute liberté pour rétablir aussitôt un réajustement adapté à la situation.

EXCELLENCE

Le Département Technique désignera les équipes pouvant intégrer ce niveau.

3 Poules de 10 Equipes : dans chaque Poule, 1 seule équipe par Club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

PRE-EXCELLENCE

Le Département Technique désignera les poules de ce niveau en tenant compte des engagements des clubs.

X Poules de 10 Equipes : possibilité de plusieurs équipes par Club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

HONNEUR

Le Département Technique désignera les poules de ce niveau en tenant compte des engagements des clubs

X Poules de 10 Equipes : possibilité de plusieurs équipes par Club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

- **DEUXIEME PHASE**

A l'issue de cette première phase il sera établi une remise à niveau de toutes les équipes en prenant en compte leurs résultats sportifs ainsi la deuxième phase se déroulera avec des équipes de niveau équivalent.

Cette opération aura pour objectif d'éviter de trop grosses différences de scores pour toute la durée de la saison et de plus, permettra d'enrayer les découragements de certaines équipes et leur dissolution par manque d'intérêt.

Création du niveau Gaby ROBERT et les 3 niveaux relatifs à la première phase seront reconduits.

La poule Gaby Robert sera établie uniquement en fonction des résultats des U12 excellence de la première phase.

La constitution des poules sera établie par le Département Technique.

Gaby ROBERT

Le niveau Gaby Robert sera organisé avec 2 poules de 6 équipes en match Aller/Retour.

Les poules seront constituées par le Département Technique par niveau en fonction des résultats de la première phase.

Une seule équipe par Club.

EXCELLENCE

2 Poules de Niveau de 10 Equipes : 1 seule équipe par Club.

PRE-EXCELLENCE ET HONNEUR

La poule A sera établie uniquement en fonction du niveau et les autres poules en fonction de la situation géographique.

C - REGLEMENT U11

Les rencontres se disputeront en deux phases selon le calendrier établi par le District.

Pour ces deux phases trois niveaux sont proposés : EXCELLENCE, PRE-EXCELLENCE et HONNEUR.

Aucun titre de champion du Var ne sera attribué à la fin de saison pour tous les niveaux de cette Catégorie.

- **PREMIERE PHASE**

Pour la constitution des niveaux et des poules il sera tenu compte des engagements des clubs, des résultats sportifs de la génération U10 à n-1 et de la situation géographique.

Exemple : pour la nouvelle saison, la constitution des niveaux des U11 se fera en fonction des résultats des U10 de la saison précédente.

Pour tous les niveaux, s'il s'avère que dès les 3 premières rencontres des scores considérables démontrent qu'une équipe (ou plusieurs) n'est (ne sont) pas dans le bon niveau, le département technique aura toute liberté pour rétablir aussitôt un réajustement adapté à la situation.

EXCELLENCE

Max 4 Poules de 10 Equipes : dans chaque Poule 1 seule équipe par Club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

PRE-EXCELLENCE

X Poules de 10 Equipes : possibilité de plusieurs équipes par Club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles

HONNEUR

X Poules de 10 Equipes : possibilité de plusieurs équipes par club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

- **DEUXIEME PHASE**

A l'issue de cette première phase il sera établi une remise à niveau de toutes les équipes en prenant en compte leurs résultats sportifs ainsi la deuxième phase se déroulera avec des équipes de niveau équivalent.

Cette opération aura pour objectif d'éviter de trop grosses différences de scores pour toute la durée de la saison et de plus, permettra d'enrayer les découragements de certaines équipes et leur dissolution par manque d'intérêt.

Les 3 Niveaux relatifs à la première phase seront reconduits.

Les poules A et B d'EXCELLENCE seront établies uniquement en fonction du niveau et les poules C et D en fonction de la situation géographique.

Les poules A et B de PRE-EXCELLENCE et HONNEUR seront établies uniquement en fonction du niveau et les autres en fonction de la situation géographique.

La constitution des poules sera établie par le Département Technique.

D - REGLEMENT U10

Les rencontres se disputeront en deux phases selon le calendrier établi par le District.

Pour ces deux phases trois niveaux sont proposés : EXCELLENCE, PRE-EXCELLENCE et HONNEUR.

Aucun titre de champion du Var ne sera attribué à la fin de saison pour tous les niveaux de cette Catégorie.

- ***PREMIERE PHASE***

Pour la constitution des niveaux et des poules il sera tenu compte des engagements des clubs et de la situation géographique.

Pour tous les niveaux, s'il s'avère que dès les 3 premières rencontres des scores considérables démontrent qu'une équipe (ou plusieurs) n'est (ne sont) pas dans le bon niveau, le département technique aura toute liberté pour rétablir aussitôt un réajustement adapté à la situation.

EXCELLENCE

X Poules de 10 Equipes : dans chaque Poule 1 seule équipe par Club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

PRE-EXCELLENCE

X Poules de 10 Equipes : possibilité de plusieurs équipes par Club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

HONNEUR

X Poules de 10 Equipes : possibilité de plusieurs équipes par Club avec éventuellement la possibilité d'une deuxième équipe d'un même Club, dans une poule différente et en fonction des places disponibles.

- ***DEUXIEME PHASE***

A l'issue de cette première phase il sera établi une remise à niveau de toutes les équipes en prenant en compte leurs résultats sportifs ainsi la deuxième phase se déroulera avec des équipes de niveau identique.

Cette opération aura pour objectif d'éviter de trop grosses différences de scores pour toute la durée de la saison et de plus, permettra d'enrayer les découragements de certaines équipes et leur dissolution par manque d'intérêt.

Les 3 Niveaux relatifs à la première phase seront reconduits.

Les poules A et B des 3 niveaux seront établies uniquement en fonction du niveau et les autres poules en fonction de la situation géographique.

La constitution des poules sera établie par le Département Technique.

E - REGLEMENT U6 à U9

Les rencontres se disputeront sous forme de plateaux. Ceux-ci ont lieu sur des sites en prenant compte du secteur géographique.

Les clubs, dans un délai suffisant, doivent se porter candidats pour l'organisation d'un plateau dans leur secteur respectif.

Sur chaque site les matchs doivent être organisés pour chaque catégorie d'âge (U6 – U7 – U8 et U9).

Dans le cas d'un manque d'effectif pour l'une ou l'autre catégorie d'âge, l'équipe devra évoluer au niveau immédiatement supérieur. Les joueurs ne pourront être surclassés que d'1 An (ex : U6 en U7 et U8 en U9).

En aucun cas il ne sera autorisé de jouer dans une catégorie d'âge inférieure (ex : U7 en U6 et U9 en U8).

Avant de prendre part aux rencontres, chaque club organisateur d'un plateau aura la charge de vérifier les licences des joueurs de manière à éviter toute réclamation relative à l'âge d'un ou plusieurs joueurs.

En 2^{ème} phase, pour les catégories U8 et U9, il sera proposé aux clubs des plateaux de niveau.